

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS921

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 162, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au II de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.